

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Francis, il est ordonné,—Que le nom de M. Muir (Cape Breton-The Sydneys) soit substitué à celui de M. Muir (Lisgar) sur la liste des membres du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

En conformité de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 64—*M. Howard (Skeena)*

1. Depuis le 1^{er} janvier 1963, la Commission des pratiques restrictives du commerce a-t-elle présenté des rapports sur les enquêtes qu'elle a menées?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont, en ce qui concerne chacun de ces rapports, a) le nom du rapport, b) les questions qui font l'objet de l'étude, c) les recommandations formulées, d) les mesures prises à la suite de chacune de ces recommandations?

N° 151—*M. Dinsdale*

1. Combien de familles indiennes ont profité du Programme d'habitation à l'extérieur des réserves depuis la mise en vigueur de ce programme?

2. Quel montant a-t-on dépensé aux termes de ce programme?

3. Quelles villes et localités y ont participé et combien de maisons ont été établies dans chacun de ces endroits?

4. De quel service du gouvernement relève ce programme?

5. Pour la présente année financière, quelle somme sera accordée à ce programme?

N° 172—*M. Howard (Skeena)*

Pendant chacune des années financières depuis l'année financière 1965-1966, combien chacun des employés (ne pas divulguer leur nom) au service du ministère des Transports (Services de l'air) à a) Sandspit, b) Prince-Rupert, c) Terrace, d) Smithers, a-t-il accompli d'heures supplémentaires?

M. Forest, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les lettres et autres communications reçues depuis le 1^{er} janvier 1968 au sujet de l'abandon ou de la poursuite du Programme municipal de stimulation des travaux d'hiver, et de toutes les réponses du gouvernement.—(*Avis de motion portant production de documents n° 2—M. Skoberg*)

Les avis de motions portant production de documents numéros 4, 8, 11, 12, 14, 17, 18, 19, 20 et 24 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance que le gouvernement du Canada a échangée avec les gouvernements des provinces au sujet de l'abandon du Programme de travaux d'hiver municipaux depuis le 1^{er} janvier 1968.—(*Avis de motion portant production de documents n° 5—M. Burton*)

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télé-